




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.421**

Séance publique du

8 juillet 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130708-29141- DE-1-1_0
Date de signature : 10/07/13
Date de réception : mercredi 10 juillet 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITE ✓</p>

**OBJET : RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HOTEL DE CAUMONT A AIX EN PROVENCE
- 4 LOTS**

Le 08/07/13 à 17h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 02/07/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Catherine SILVESTRE, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Maurice CHAZEAU à M. Alexandre GALLESE, M. Yannick DECARA à Mlle Odile BARBAT-BLANC, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, M. Henri MATAS à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Helliot BRAMI, M. Stéphane PAOLI à M. Laurent DILLINGER, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE à M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Fleur SKRIVAN à M. Jacques AGOPIAN

Excusés sans pouvoir :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN

Secrétaire : Fleur SKRIVAN

Mme Maryse JOISSAINS MASINI donne lecture du rapport ci-joint.



08.10

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 08/07/13

ED/9978

RAPPORTEUR : Mme Maryse JOISSAINS MASINI

CO-RAPPORTEUR(S) : M. Maurice CHAZEAU

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 08-VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HOTEL DE CAUMONT A AIX EN
PROVENCE - 4 LOTS - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°N°2012.1069 du 8 octobre 2012, vous avez approuvé la fiche opérationnelle concernant la restauration des Façades de l'Hôtel de Caumont. Par délibération n°2013.187 du 29 avril 2013, vous avez ensuite approuvé les modifications de cette fiche opérationnelle portant notamment sur la procédure de mise en concurrence choisie et le montant des travaux.

Le Maître d'Oeuvre de cette opération, désigné au terme d'une mise en concurrence est Mme Mireille PELLEN, Architecte D.P.L.G. et mandataire du groupement PELLEN/BETS AIGOIN.

Le 28 mars 2013 a été lancée une consultation ayant pour objet la restauration des façades de l'Hôtel de Caumont.

La procédure adoptée pour la consultation est celle d'un marché à prix unitaires et à procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article 28 du Code des marchés publics. Le montant global du marché est estimé à 1 474 900,00€ HT et décomposé comme suit:

- Lot 1 : Maçonnerie, enduit, pierre de taille, couverture

- Lot 2 : Restauration des Menuiseries et vitrerie
- Lot 3 : Restauration des Ferronneries
- Lot 4 : Peintures

Le marché est conclu pour une durée globale partant de la date de notification au 22 juillet 2014. La date prévisible de démarrage des travaux est fixée au 2 septembre 2013 pour les lots 1 à 3, au 25 novembre 2013 pour le lot 4.

Aucune variante n'était autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'était prévue.

Un avis d'appel public à la concurrence n°2013 - 30 a été adressé à la presse le 28/03/2013. Les publications ont eu lieu aux dates suivantes :

- Sites Mairie.....le 28/03/2013
- Site profil acheteur Achatpublic.com.....le 28/03/2013
- BOAMP..... le 11/04/2013
- Le Moniteur..... le 05/04/2013

Les DCE ont été mis en ligne sur le site profil acheteur (Achatpublic.com) le 28/03/2013.

Une visite des lieux était obligatoire. La date limite de réception des plis a été fixée au 13 mai 2013 à 12 h 00.

Conformément aux règles de la consultation et concernant les lots 1, 2 et 3, l'analyse des candidatures a porté sur la présence des certificats de qualité ou de capacité délivrés par des organismes indépendants ou moyens de preuve équivalents suivants :

- Lot 1 : Maçonnerie, enduit, pierre de taille, couverture : QUALIBAT 2183 (Restauration pierre de taille et maçonnerie du patrimoine ancien) et QUALIBAT 2194 (Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques)
- Lot 2 : Restauration des Menuiseries et vitrerie : QUALIBAT 3553 (Fabrication et pose de menuiseries extérieures en bois technicité supérieure)
- Lot 3 : Restauration des Ferronneries : QUALIBAT 4493 (Ferronnerie d'art)

Dans le cadre de l'analyse des offres étaient prévues des négociations.

La Valeur technique (sur 60%) a été étudiée au travers du descriptif d'intervention et mode opératoire selon les postes décrit dans le CCTP, des moyens humains, avec CV et qualification des ouvriers prévus d'être affectés à l'exécution du marché, de la démarche environnementale du candidat - Tenue et propreté du chantier - Sécurité du public.

Le prix des prestations (sur 40%) a été étudié sur la base du montant total HT estimatif proposé dans l'acte d'engagement.

Lors de l'ouverture des plis le 13 mai 2013 a été constaté l'absence d'offre pour les lots 3 et 4. Par la suite est parvenue hors délai à la Direction des marchés publics une offre pour le lot n °3, proposée par l'entreprise ROMANO.

La Commission des procédures Adaptée réunie en séance le 13 mai 2013 après avoir donné un avis favorable à la déclaration des lots 3 et 4 comme étant infructueux, a donné ensuite un avis favorable sur la relance du lot 3 par la sollicitation de l'Entreprise ROMANO, comme le permettent les dispositions de l'article 28 II du Code des marchés publics, renvoyant sur l'article 35 II 3 dudit Code et du lot 4 au travers d'une nouvelle mise en concurrence.

Les estimations des lots 3 et 4 sont fixées respectivement à 125 000 et 83 000€ HT.

Aucun changement substantiel du besoin n'a été apporté au regard de la consultation initiale.

Lors de cette même séance, la Commission a agréé l'ensemble des candidatures soumises à son analyse.

Au terme de l'analyse des offres par le Maître d'Oeuvre et de la phase de négociations, la Commission des Procédures Adaptées réunie en séance le 27 juin 2013 a donné un avis favorable à l'attribution du marché aux candidats suivants:

- Lot 1: Entreprise GIRARD pour un montant porté au bordereau quantitatif estimatif de 473 464,49€ HT ;

- Lot 2: Entreprise LES METIERS DU BOIS pour un montant porté au bordereau quantitatif estimatif de 414 697,00€ HT.

S'agissant des lots 3 et 4, leur montant étant respectivement fixé à 125 000€ HT et 83 000€ HT, leur signature ne nécessite pas l'autorisation préalable du Conseil Municipal.

En conséquence, mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

AUTORISER Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer les marchés ayant pour objet la restauration des façades de l'Hôtel de Caumont, ainsi que tous documents s'y rapportant, avec :

- Lot 1: Entreprise GIRARD pour un montant porté au bordereau quantitatif estimatif de 473 464,49€ HT ;

- Lot 2: Entreprise LES METIERS DU BOIS pour un montant porté au bordereau quantitatif estimatif de 414 697,00€ HT.

**2013.421 - RESTAURATION DES FAÇADES DE L'HOTEL DE CAUMONT A AIX EN
PROVENCE - 4 LOTS**

Présents et représentés	: 50
Présents	: 42
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 41
Contre	: 9

Ont voté contre

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Mme Chantal DAVENNE, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité

le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10/07/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**